



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610

Téléphone : 02-32-48-73-00

Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2021**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Monsieur Didier HOUSSAYE, Maires Adjoint
Madame Pascale BIVILLE,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Claire LE TOURNEUR,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégués,
Monsieur Guy DUPUIS,
Monsieur Rodolphe CORRON, Conseillers municipaux,
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Juliette KARP,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Josette LEBRETON-PALIER,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Christophe PAILLIER,
Monsieur Bruno CAUMONT.

Absents excusés :

Madame Nadia ABDELAZIZ qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 22 Mars 2021.

Nombre de Conseillers présents : 21

En exercice : 23

Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un ordre du jour chargé avec beaucoup de points qui dessinent l'avenir de la commune.

Il remercie ses adjoints, délégués, et les conseillers municipaux pour leur importante implication, qui aura permis de faire avancer les nombreux dossiers, ceci, malgré la situation sanitaire actuelle.

Il indique que le travail pour l'élaboration du Budget Primitif a été compliqué du fait d'un manque d'informations, l'une n'étant arrivée que ce jour, et que la Trésorerie des Andelys n'est pas joignable téléphoniquement.

Il fait part que les prochaines séances du Conseil Municipal se dérouleront :

- le Jeudi 20 Mai 2021 dont 7 points figurent déjà à l'ordre du jour,
- le Lundi 28 Juin avec à l'ordre du jour l'approbation sur la modification du PLU (zone d'activité).

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 19 Février 2021 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 19 Février 2021 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Lancement procédure du choix de l'architecte pour l'agrandissement et la rénovation thermique de la Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce jour, la Préfecture a répondu favorablement à la demande de subvention pour l'agrandissement et la rénovation thermique de la mairie, non pas au titre de la DETR, mais de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le montant de la subvention sera de 40 % du montant estimé HT soit de 273.232 €

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental participera à hauteur de 10 % du montant total HT.

Considérant l'obtention de ces subventions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation de trois architectes pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de rénovation thermique de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter trois architectes pour les travaux d'agrandissement et de rénovation thermique de la mairie.

III) Vote du Compte Administratif 2020 :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 et commente un tableau qui reprend les recettes et les dépenses comme suit :

a) Compte Administratif 2020 – Grandes masses M14 :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
<u>Exécution 2020</u>	
+ Recettes	3 279 434,16
- Dépenses	2 844 023,93
= Résultat	435 410,23
+ Excédent 2019 reporté	602 632,85
= Résultat de clôture Fonctionnement	1 038 043,08 (I)
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
<u>Exécution 2020</u>	
+ Recettes	1 447 121,37
- Dépenses	1 204 585,85
= Résultat	242 535,52
+ Solde Investissement 2019 reporté	-378 037,46
= Résultat de clôture Investissement	-135 501,94 (II)
Résultat de clôture des 2 Sections	902 541,14 (I) + (II)
Restes à Réaliser (R.A.R)	-44 450,00 (III)
Dont: Recettes	0,00
Dépenses	44 450,00
NET DISPONIBLE	858 091,14 (I + II + III)
Reportable en 2021	

Il fait part d'un fléchissement des dépenses en 2020 par rapport à 2019.

Puis, il soumet le Compte Administratif via la maquette M14 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu	3.770.197,74 €
Réalisé	2.844.023,93 €

Recettes :

Prévu	3.770.197,74 €
Réalisé	3.279.434,16 €

Résultat :

+ 435.410,23 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Prévu	1.236.565,20 €
Réalisé	1.204.585,85 €

Recettes :

Prévu	1.236.565,20 €
Réalisé	1.447.121,37 €

Résultat :

+ 242.535,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Compte Administratif tel que présenté.

Affectation du résultat :

Répartition du résultat de fonctionnement 2020 **1.038.043,08 €**

Solde cumulé Investissement	-135 501,94
RAR au 31/12/2020	-44 450,00
Total	-179 951,94

Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	179 951,94
Résultat Fonctionnement reporté au Budget 2021 au R002	858 091,14
Solde Investissement reporté au Budget 2021 au R001	-135 501,94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'affectation du Résultat de Fonctionnement tel que précité.

b) Vote du Compte de Gestion 2020 de la commune :

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le Trésorier reprend les mêmes écritures que celles du Compte Administratif.

Il propose au Conseil Municipal de donner son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020 de la commune.

IV) Vote du Budget 2021 :

a) Vote des taux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, les services fiscaux ont effectué un saupoudrage d'allocations.

Il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter, pour la 14^{ème} année consécutive, les taux de la fiscalité locale qui **étaient** pour :

⇒	la taxe foncière « bâti » (TFB)	32 %
⇒	la taxe foncière « non bâti » (TFNB)	63,42 %

Mais, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la commune percevra la TFB du Département à hauteur de 20,24 %, taux qui se rajoutera aux 32 % de la commune.

Puis, compte-tenu du passage à la fiscalité additionnelle de l'Ecole de Musique, il sera opéré une réduction sur les taux des deux taxes foncières.

Les taux proposés sont donc :

Taxe foncière « bâti » : $(32 + 20,24 - 2) =$ **50,24 %**

Taxe foncière « non bâti » : $(63,42 - 2,43) =$ **60,99 %**

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires subsiste au taux de 17,09 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord aux taux de la fiscalité locale tels que précités.

b) Attribution des subventions :

Concernant l'article du budget 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations », Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les propositions prennent en compte la nécessité de certaines associations de rémunérer leurs salariés, alors que les activités ont été réduites du fait de la COVID ; que d'autres associations, en raison de la pandémie, n'ont eu que peu ou pas d'activités.

Puis, il énonce au conseil municipal les subventions proposées aux associations, comme suit :

ASSOCIATIONS ROMILLOISES

ASSOCIATIONS	Subv.2021 proposée			
AMICALE DU PERSONNEL	750	+	1450 médailles	2200
AUTHENTIK AVENTURE	700			700
COMITE DE JUMELAGE	10000			10000
COMITE DES FETES	4500			4500
DETENTE ET DECOUVERTE	500			500
E.C.L.A.I.R.	2500	+	500 Covid	3000
GROUPE VAGABONDAGES	350			350
LA PASSERELLE	500			500
LA TRUITE ARC EN CIEL	2500			2500
LES MILLE PATTES	2000			2000
LES ROSES D AUTOMNE	1000			1000
MJC A.L.E.R.	111000			111000
MOTO CLUB DE LA VALLEE DE L'ANDELLE	250			250
LC AUDIO	550			550
ORCHESTRE HARMONIE	2000			2000
PAPOTAGE ET BRICOLAGE	200			200
PARENT SIMPLEMENT	300			300
PAS ZA PAS YAKA DANSER	600			600
PT DE L'ARCHE RSA ALIZAY HANDBALL	1100			1100
R.A.P	100			100
R.A.S.	7500	+	500 Covid	8000
RESTOS DU COEUR	1500			1500
RPFC	21000			21000
SAVEURS ET SAVOIRS	650			650
SCOUTS ET GUIDES DE France	200			200
U.N.C - A.F.N	800			800
TOTAL	173050	+	2450	175500
TOTAL	175500			

ASSOCIATIONS PROCHES DE ROMILLY

ASSOCIATIONS	Subv.2021 proposée			
AMICALE SAPEURS POMPIERS R / PSP	500			500
ANDEL' HANDICAP	150			150
ANDELLE NATATION / PSP	250	+	50 Covid	300
ANDELLE RANDONNEES	100			100

ARC CLUB L'ANDELLE / PSP	0		0
ATELIER DE LA DANSE	100		100
CERCLE PHILATELIQUE / PSP	250		250
CROIX ROUGE FRANCAISE	300		300
F.C.P.E. COLLEGE	100		100
FSE COLLEGE	1500		1500
GYM VOLONTAIRE DE PITRES	50		50
HISTOIRE DU VAL DE PITRES	0		0
JUDO CLUB PITRES	250	+ 50 Covid	300
OUTIL EN MAIN	50		50
ROUEN - GISORS	300		300
SOURCE ANDELLE	100		100
STUDIO SPORTS	350		350
TENNIS SQUASH PSP	500		500
UNSS COLLEGE	500		500
TOTAL	5350	+ 100	5450
	5450		

CCAS et ECOLES

ASSOCIATIONS	Subv.2021 proposée
C.C.A.S.	50000
COOPERATIVE MATERNELLE GENEVOIX	4380
COOPERATIVE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	11000
RASED (aides enfants en diff.)	500
TOTAL	65880

ASSOCIATIONS AUTRES

ASSOCIATIONS	Subv.2021 proposée
A.F.M.	50
AIDES	50
ALCOOL ASSISTANCE	50
PREVENTION ROUTIERE	50
SECOURS CATHOLIQUE	50
AGIR AVEC BECQUEREL	50
TOTAL	300

c) Travaux et acquisitions 2021 : Vote du budget.

Monsieur VIEUX informe le conseil municipal que l'Etat 1259, qui permet le calcul des recettes fiscales, a été transmis par les services fiscaux très tardivement.

Il est constaté une baisse très significative des bases, compensée par des allocations diverses et un coefficient correcteur.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur implication dans les commissions qui établissent des propositions de travaux et d'acquisition en 2021.

Il donne connaissance au Conseil Municipal de l'essentiel des dépenses d'investissement, certaines de fonctionnement, retenues par la commission finances, comme suit :

- Eco pâturage avec des ânes au Marais.
- Réfection en enrobé de la cour de l'atelier municipal du Marais.
- Voirie centrale de l'ancien cimetière.
- Sécurisation du carrefour rue Blingue-sente Langlois.
- Aménagement de la rue de la Reine des Prés.
- Evacuation des eaux chemin du Marais.
- Raccordement du Presbytère au tout à l'égout.
- Mise aux normes de notre vidéo protection.
- Enfouissement des réseaux (rue du Moulin des Ponts, impasse Briffault, rue de Biebesheim).
- Etude pour les trottoirs de la route de la Libération.
- Ouverture éventuelle d'un centre d'apprentis CFA Sport (unique dans l'Eure).
- Agrandissement de la salle de vie de la Potière.
- Rénovation thermique et agrandissement de la Mairie.
- Etude et provision pour nos projets futurs (aménagement des services techniques au Marais, espace de détente intergénérationnel, kiosque à musique).

Soucieux de la *propreté de la commune* et de l'*entretien de tous les espaces communaux*.

Nous avons prévu des **travaux ou des équipements en conséquence** :

- Le Complexe Aragon (VMC, mono brosse, diable, escabeau, ventilateur, boîte à outils, éclairages LED, réaménagement des WC).
- Le C.A.R.R.E. (entretien des boiseries, réassort, guéridons).
- La Mairie (bureau, armoire, plastifieuse, câblage, ordinateur portable, drapeaux).
- Les Associations (gilets fluo, poteaux à sangles, tonnelles, grilles d'expositions, chaises pliables)
- Les ASVP (gilets pare-balles, vêtements, écran ordinateur, vestiaire).
- L'Ecole primaire de Romilly Louise Michel et Maurice Genevoix (totem de sécurité, VMC, gouttières, peintures, draisiennes-tricycles, vidéoprojecteur, ordinateurs, stores, film brise-vue, fontaine à eau, Velux).
- Le Restaurant scolaire (four, chambre froide, plaque de cuisson, armoire à couteaux, protection, réassort de vaisselle, création ventilation mécanique, renforcement de l'alimentation électrique, porte coupe-feu).
- La Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert (VMC, stores, bacs de rangement).
- La Maison du Marais (peintures et plinthes, wifi)
- Le Cœur de Bourg Condorcet (local ERP en logement).
- L'église (alarme).
- Les restaurants du cœur (alarme).
- Le cimetière (végétalisation, robinet central, nettoyage général).
- Le calvaire (peinture).
- L'espace Multi-loisirs (vidéoprotection, contrôles des jeux).
- Les services techniques (outillage, petit matériel, ordinateur, épareuse, utilitaire voirie, provision de travaux pour les commissions de sécurité).

- Voirie communale (entretien de certains points lumineux, grilles avaloir, tampons d'eau pluviale, panneaux de signalisation, marquages au sol).
- Urbanisme (révision du PLU, frais de notaire et géomètre).
- Communication (signalétiques diverses, bulletin municipal, lettre de Romilly, maintenance des journaux lumineux).
- Vie sociale (services courses et toutes les activités organisées par le CCAS).
- Vie communale et culturelle (reconduction de toutes les manifestations de l'année au deuxième semestre 2021).
- L'entretien de divers endroits (clôture du terrain ROMON, bassins de rétention, aménagement de la place du CARRE, rambardes, clôture stade Fleuriel).
- L'achat de petit matériel (conteneurs, tôles pour cases associations, extincteurs, remorques).
- Le fleurissement avec quelques nouveautés.
- L'élagage de nos grands arbres sur des espaces communaux.

Monsieur VIEUX remercie Madame VERTHY qui s'est beaucoup investie pour l'élaboration du budget, ainsi que Monsieur ROTH, en arrêt maladie, qui a continué à nous donner les renseignements.

Puis, il présente au conseil municipal la maquette M 14 en commentant les différents chapitres de dépenses et de recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le projet de Budget Primitif 2021 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	4.058.767,14 €
Recettes	4.058.767,14 €

Section d'Investissement

Dépenses	2.039.602,08 €
Recettes	2.039.602,08 €

V) Vote du Compte Administratif EAU 2020 :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur VIEUX présente et commente le Compte Administratif 2020 du service « EAU » comme suit :

**BUDGET ANNEXE EAU
Résultats 2020 et affectation**

SECTION EXPLOITATION
Exécution 2020

Recettes	122 763,69
Dépenses	108 343,02
Résultat	14 420,67
Excédent 2019 reporté	130 535,94

Résultat de clôture Exploitation 144 956,61

SECTION INVESTISSEMENT

Exécution 2020

Recettes	43 883,02
Dépenses	31 431,29
Résultat	12 451,73

Solde Investissement 2019 reporté 58 977,31

Résultat de clôture Investissement 71 429,04

Résultat de clôture des 2 Sections 216 385,65

Restes à Réaliser (R.A.R) 0,00

Dont: Recettes 0,00

Dépenses 0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 du budget « EAU ».

Affectation du résultat :

Répartition du Résultat d'exploitation		144 956,61
Déficit cumulé Investissement	0,00	
RAR au 31/12/2020	0,00	
Total	0,00	
Affectation au 1068		0,00
Résultat Exploitation reporté au Budget 2021 au R002		144 956,61
Solde Investissement reporté au Budget 2021 au R001		71 429,04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'affectation du résultat du service « EAU » tel que présenté.

Vote du Compte de Gestion 2020 du service « EAU » :

Monsieur VIEUX fait part au conseil municipal que les montants du compte de gestion du service « EAU » établis par le trésorier de Charleval sont identiques à ceux du compte administratif. Il propose au conseil municipal d'approuver ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du service « EAU ».

VI) Vote du Budget EAU 2021 :

Monsieur VIEUX soumet au conseil municipal le projet de budget 2021 du service « EAU » chapitre par chapitre, en section d'exploitation en section d'investissement, qui s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses	243.761,46 €
Recettes	243.761,46 €

Section d'Investissement

Dépenses	203.728,19 €
Recettes	203.728,19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le projet de budget primitif 2021 du service « EAU » tel que présenté.

VII) Convention participation financière avec le SIEGE pour la rue de Biebesheim :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue de Biebesheim.

La participation de la commune à ces travaux est chiffrée à :

<u>Section d'Investissement</u>	29.166,66 €
<u>Section de Fonctionnement</u>	14.583,33 €

Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE, dans la limite des montants précités.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la convention de participation financière entre le SIEGE et la commune de Romilly sur Andelle portant sur les travaux de la rue de Biebesheim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- donne son accord pour les travaux du SIEGE rue de Biebesheim,
- charge Monsieur le Maire de signer la convention afférente à ces travaux.

VIII) Convention de mutualisation pour les « Petites Villes de Demain » :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Cinq communes de la Communauté de Communes Lyons Andelle sont lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Petites Villes de Demain » : Charleval, Fleury sur Andelle, Lyons la Forêt, Pont Saint Pierre et Romilly sur Andelle.

Ce dispositif Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20.000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Les services de l'Etat conditionnent l'accès à cet accompagnement à la signature d'une convention d'adhésion entre la Communauté de Communes, les cinq communes lauréates et les partenaires, parmi lesquels, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Cette convention a pour objet :

- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager, concourant à la revitalisation ;
- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Elle précise notamment l'obligation d'élaborer un projet de territoire Petites Villes de Demain permettant la signature future d'une Opération de Revitalisation de Territoire.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité :
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain, annexée à la présente délibération, et tout document y afférent.

Un chef de projet sera recruté le 1^{er} Mai 2021 pour une durée de trois ans. Sa rémunération sera prise en charge par l'Etat à hauteur de 75 % et par les cinq communes à raison de 5 % chacune.

IX) Adhésion CDCLA au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5214-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Lyons Andelle dans lequel figure en annexe les statuts de la Communauté de communes Lyons ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2018 portant adhésion de la Communauté de communes Lyons Andelle au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte (SMBE) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2021 confirmant l'adhésion de la Communauté de communes Lyons Andelle au SMBE ;

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes Lyons Andelle est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, compétence dite « GEMAPI ».

Dès 2018, les élus de la Communauté de communes ont fait le choix de déléguer l'exercice de cette compétence aux syndicats préexistants à l'échelle des bassins versants et disposant de connaissances techniques dans ce domaine.

Le territoire Lyons Andelle est principalement concerné par deux bassins versants, l'Andelle et l'Epte, et deux syndicats :

- Le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Andelle, SYMA,
- Le Syndicat Mixte du bassin de l'Epte, SMBE.

Ainsi, par délibération en date du 15 février 2018, la Communauté de communes a adhéré à ces deux syndicats pour l'exercice de sa compétence GEMAPI.

Les compétences transférées à ce syndicat sont les suivantes :

« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »

Le SMBE couvrant le périmètre de neuf intercommunalités n'a jamais pu être mis en place en raison de blocages politiques sur une intercommunalité.

Ces obstacles étant levés, il est nécessaire de délibérer pour confirmer l'adhésion de la Communauté de communes au SMBE et approuver les statuts dudit syndicat.

Le territoire Lyons Andelle est peu concerné par le bassin versant de l'Epte qui touche pour partie quatre communes membres : Bosquentin, Fleury-la-Forêt, Lilly et Lyons-la-Forêt.

Sur les 128 887 hectares du bassin versant de l'Epte couvert par ce syndicat, 715 hectares concernent notre territoire.

En application de l'article L 5214-27 du CGCT, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette adhésion. A défaut de délibération prise dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'adhésion de la Communauté de communes Lyons Andelle au SMBE dès sa création pour les communes suivantes : Bosquentin pour partie, Fleury-la-Forêt pour partie, Lilly pour partie et Lyons-la-Forêt pour partie,**
- **Confirme le transfert au SMBE des compétences visées ci-dessus.**

X) Communications et informations :

1) Remerciements :

Le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure remercie la municipalité ainsi que les services techniques pour la remise en état du panneau de départ du circuit de randonnée « Boucle Edmond et Caliste ». Ce circuit très sympathique, bien qu'ardu, offre un superbe panorama.

L'association Eur'en Ciel remercie Messieurs HOUSSAYE et CHIVOT pour le rendez-vous de repérage, ainsi que pour la pose d'un panneau recto-verso interdisant l'accès aux véhicules.

2) COVID 19 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cela fait un an que dure la pandémie du COVID 19, qui correspond aussi à l'installation du conseil municipal actuel. Il espère et souhaite que grâce à la vaccination, les activités pourront reprendre progressivement et qu'il pourra présenter l'équipe municipale aux habitants.

3) Ecoles :

Suite à un premier cas de COVID 19 dans nos écoles, trois classes maternelles ont été fermées ce jeudi.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions arrêtées par le Président de la République, soit :

- vacances unifiées sur deux semaines et décalées,
- une semaine en distanciel.

Reprise pour toutes les écoles le 26 Avril 2021, à distance pour les collégiens jusqu'au 3 Mai 2021.

Monsieur le Maire espère que dans un mois, les contagions et décès soient moindres.

4) Rentrée scolaire 2021 / 2022 :

Monsieur le Maire fait part que, du fait de la baisse de l'effectif pour les maternelles, mais de la hausse de l'effectif pour les primaires, il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée scolaire 2021-2022.

5) Mon Logement 27 : Moineaudière et Potière.

Eure Habitat a fusionné avec la SECOMILE pour devenir « Mon Logement 27 ». Nous avons deux excellentes nouvelles :

- la **résidence de la Moineaudière sera réhabilitée entièrement** pour 2.400.000 € (soit 60.000 € par appartement). La mairie de Romilly s'est engagée pour garantir l'emprunt afin de permettre cette réalisation. Les travaux sont prévus entre juin 2021 et décembre 2022.

- la **salle de vie de la Potière sera agrandie** pour 200.000 €. Le CCAS et la municipalité financeront la plus grande partie de ce projet. Les travaux sont envisagés entre janvier 2022 et décembre 2022.

6) Borne à textile :

Monsieur CHIVOT fait part au conseil municipal qu'une borne à textile sera installée devant la maison « Patrick BOUTÉ » le jeudi 8 Avril 2021.

7) Chemin rural n° 22 dit du « Banc des Deux Amants » :

En coordination avec la commune d'Amfreville sous les Monts et afin de préserver les espaces naturels de la Côte des Deux Amants, un arrêté d'interdiction de circulation aux véhicules à moteur a été édité.

8) Application mobile Panneau Pocket :

Afin de pouvoir communiquer de façon instantanée à tout moment avec l'ensemble de la population, la CDCLA a retenu l'application mobile Panneau Pocket. La CDCLA prend en charge les frais des applications de chaque commune membre.

Monsieur HOUSSAYE fait part que cette application démarrera le 15 Avril 2021 et portera essentiellement sur des événements importants ou urgents.

9) Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du compte-rendu annuel d'activité du CIDFF.

Quatre-vingt familles ont bénéficié de ce service gratuit avec une participation sensiblement identique de femmes comme d'hommes. Les permanences se déroulent le 3^{ème} mardi de chaque mois.

10) Recrutement d'un agent polyvalent :

Pour pallier au remplacement d'un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite, une annonce de recrutement a été insérée dans « Emploi Territorial » et la Lettre de Romilly sur Andelle.

Les candidatures devaient être déposées en mairie le 22 Mars 2021 au plus tard. Un entretien avec quatre candidats est arrêté le Vendredi 9 Avril 2021.

11) Presbytère :

Suite au décès de Madame SALESSE qui occupait le logement communal du presbytère, Monsieur le Maire adresse tous ses remerciements à Monsieur Michel AUDRAIN et aux personnes de la paroisse qui ont vidé ce logement. Celui-ci ne peut être reloué en l'état.

12) Récréandelle :

Considérant la détérioration de la clôture mitoyenne entre les bâtiments « Récréandelle » et la « Marelle », la CDCLA prendra en charge le remplacement de celle-ci.

13) Vaccination à Romilly sur Andelle :

Le mardi 23 Février 2021, plus de quarante résidents du FRPA « La Potière » ont reçu la première injection. Ils ont reçu la deuxième injection le mardi 23 Mars 2021. Ces vaccinations ont été effectuées par des médecins de la commune.

Le complexe Louis ARAGON a également été mis à disposition des médecins de la commune pour y effectuer, sur rendez-vous, les vaccinations les lundis de 13 heures à 18 heures.

14) Visites de sécurité :

Un avis favorable a été émis par la Commission Sécurité pour le complexe Louis ARAGON le 17 Mars 2021.

15) Bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT :

Madame LE TOURNEUR informe le conseil municipal d'une baisse de la fréquentation des lecteurs à la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT.

Le mercredi reste la journée avec l'affluence la plus importante.

Il est constaté depuis le début de cette année de nouvelles inscriptions, essentiellement de personnes extérieures de Romilly sur Andelle.

16) Restauration scolaire :

Madame LE TOURNEUR fait part au conseil municipal d'une très légère baisse de fréquentation du restaurant scolaire due vraisemblablement au télétravail ou chômage partiel.

La fréquentation des enfants de l'école maternelle est d'environ 95 par jour, et pour l'école élémentaire, d'environ 200 par jour avec un petit afflux le vendredi.

17) La Poste :

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un mail de La Poste qui explique les nombreuses fermetures. La commune disposera d'un facteur guichetier à compter du 20 Avril prochain, ce qui devrait permettre une ouverture plus régulière.

18) Qualité de l'eau :

Le rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée en 2020 est disponible au secrétariat de la Mairie.

Selon le rapport de l'ARS, elle est de bonne qualité.

19) Clos des Jardins du Marché : rue du Tournebride.

Le 25 Février 2021, en présence de Monsieur le Maire, Madame JULLIEN, Messieurs DULONDEL, DUPUIS, PAILLIER, il a été arrêté la DACT du Clos des Jardins du Marché.

Quinze demandes de permis de construire ont déjà été déposées pour les dix-huit lots de ce lotissement.

20) Zone d'activités du château d'eau :

La CDCLA a obtenu la subvention au titre de la DETR pour les travaux de la zone d'activités du château d'eau.

Madame Josiane BERANGER a été désignée par le Tribunal administratif de Rouen comme Commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 13 Avril au 15 Mai prochain.

21) Chemin du Moulin des Ponts : Impasse Briffault.

Les travaux de génie civil effectués par le SIEGE « Chemin du Moulin des Ponts et Impasse Briffault » sont terminés.

Les travaux de branchement devraient être réalisés en septembre et la dépose des poteaux en fin d'année 2021.

22) CFA Sport :

Le résultat de la demande « habilitation du CFA Sport » (Jeunesse et Sport), sera connu vers la mi-avril 2021.

La sélection des futurs apprentis s'effectuera les 21 Juin et 13 Septembre 2021.

Les cours qui se dérouleront à la Maison du Marais devraient débuter le 20 Septembre 2021. Un bureau sera momentanément affecté à Condorcet.

23) Permanences Alzheimer :

Monsieur CHIVOT informe le conseil municipal que les permanences, à l'intention des personnes malades d'Alzheimer et de leurs aidants, se tiendront à la salle du C.A.R.R.E. dès que les conditions sanitaires seront meilleures.

24) Travaux réalisés :

Le **Mobilier des deux Amants**, situé près de la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT, est dorénavant éclairé la nuit.

Des travaux sont faits régulièrement dans de **nombreux appartements de la Potière** (fuite d'eau, éclairage, prises électriques, serrures, stores, chauffage, ...).

De même, des interventions ont lieu dans les **écoles** et le **périscolaire** à la demande des directrices.

La **rambarde** de la Source d'Argent (place Vimbert) a été repeinte.

Nous sommes heureux que l'ensemble de nos 23 **jardins communaux** (rue Blingue et Chemin du Moulin Cabot) soient loués par des Romillois. Le dernier non occupé a été retourné par nos services techniques.

Des interventions ont été faites à la **maison paroissiale** (radiateurs) et à l'**église** (éclairage).

Derrière le complexe Louis ARAGON, le **bassin de rétention** a été protégé, nous avons élagué les arbres pour sécuriser cette zone. Un nettoyage a été nécessaire.

Nous avons mis des **panneaux à nos nouvelles rues** (Impasse Briffault, derrière la rue des Hautes Rives et la rue du Tournebride qui dessert le nouveau lotissement rue Blingue).

25) Printemps du Film Romillois :

Le Printemps du Film Romillois se déroulera du mardi 29 Mars 2022 au dimanche 3 Avril 2022. L'Orchestre d'Harmonie ouvrira cette manifestation qui sera suivie de projections à la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT.

Le dimanche 3 Avril, Monsieur Nicolas VANNIER, tiendra une conférence et l'Orchestre de Normandie se produira ce jour.

26) Printemps Littéraire :

Le Printemps Littéraire se déroulera le 2 Avril 2023.

Monsieur CHIVOT fait part qu'en raison de la pandémie du COVID 19, beaucoup d'assemblées générales sont reportées.

Celle du Trial se déroulera le Samedi 10 Avril 2021.

27) Le Tacot Burger :

Le mercredi midi sur le parking du collège et le vendredi midi sur le parking de l'Intermarché, le Tacot Burger proposera des burgers cuisinés avec des produits locaux.

28) Activités communales passées :

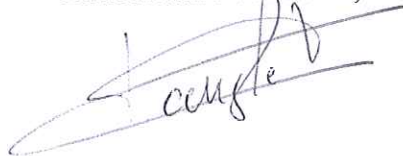
Aucune activité ne s'est déroulée en raison de la pandémie.

29) Dates à retenir :

En raison de la pandémie, il est impossible de se projeter.

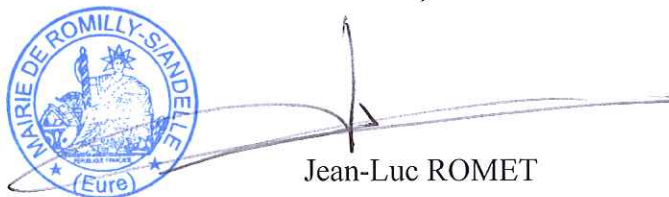
Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse LANGLET

Le Maire,



Jean-Luc ROMET